Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-161_2026-DE

PLUiH

Plan Local

D'Urbanisme

Intercommunal

Valant Programme

Local de l'habitat

REVISION ALLEGEE N°1 DU PLUiH

Commune d'Argol

PLUiH approuvé par le Conseil communautaire le : **17 février 2020**

Modification simplifiée n°1 du PLUIH approuvée le : **16 mai 2022**

Mise en compatibilité n°1 du PLUiH approuvée le : **16 mai 2022**

Révision allégée n°1 du PLUiH prescrite le : 26 juin 2023

Modification n°1 du PLUiH du PLUiH approuvée le **: 29 septembre 2025**

Bilan de la concertation

Annexe à la délibération du Conseil communautaire du 28.09.2026 arrêtant le projet et tirant le bilan de la concertation

Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime

Finistère

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-161_2026-DE

I. LES MODALITES DE CONCERTATION DE LA REVISION ALLEGEE N°1 DU PLUiH de la CCPCAM

Par délibération n°68/2023 en date du 26 juin 2023, le Conseil communautaire a prescrit la révision allégée n°1 de son Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'habitat (PLUiH).
Cette procédure d'évolution du PLUiH vise à changer l'affectation d'une zone Naturelle à préserver (N) vers une zone à urbaniser à court terme à vocation de services et d'équipements d'intérêt collectif (1AUS).
Elle a pour objectif de permettre l'implantation de la future station de traitement des eaux usées en centre-bourg d'Argol.
Conformément à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, le dossier de révision allégée a fait l'objet d'une concertation dont l'ensemble des modalités fixées dans la délibération du 26 juin 2023 ont été effectuées :

- Affichage de la délibération de prescription du 26 juin 2023 pendant un mois au siège de la CCPCAM ;
- Mise à disposition d'un registre de remarques et documents en lien avec l'étude à disposition de la population, des associations et autres personnes concernées au siège de la CCPCAM aux jours et heures habituelles d'ouverture.
- Informations sur le site internet de la CCPCAM à l'adresse suivante :https://www.comcom-crozon.com/
- Informations dans les supports de communication de la CCPCAM et de la commune
- Possibilité d'adresser ses observations à Monsieur le Président de la CCPCAM par courrier ou par mail à l'adresse suivante : plui@comcom-crozon.bzh en précisant la mention « Révision allégée n°1 du PLUiH ».

La procédure de révision allégée n°1 du PLUiH a donné lieu à une concertation qui s'est déroulée tout au long de l'élaboration du projet de révision allégée n°1 de manière à permettre à la population et aux associations de s'exprimer sur ce projet structurant.
Elle a également donné lieu à un concertation préalable avec un temps de mise à disposition de la notice de présentation du 23 juillet au 07 septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-161_2026-DE

II. L'INFORMATION AU PUBLIC

Afin d'informer au mieux le public de cette procédure de révision allégée n°1 du PLUiH, la Communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime (CCPCAM) a publié à partir de différents supports de communication, les informations relatives à cette procédure.

A. Avis au public dans les annonces légales

s.bertrand@viamedia-publicite.com 18/09/2026 09:13:30

ANNONCES OFFICIELLES - FINISTÈRE

VILLE DE QUIMPER

MARCHÉ DE SERVICES

Établissement d'un programme et d'un cahier des usages pour la réhabilitation de l'hôtel de ville et d'agglomération

Avis complémentaire à l'annonce BOAMP n° 23-93221.
Nom et adresse de l'acheteur : ville de Quimper, 44, place Saint-Corentin, CS 26004, 29107 Quimper cedex ; https://www.quimper.bzh/
Service commande publique : marches.publics@quimper.bzh
Objet de la consultation : établissement d'un programme et d'un cahier des usages pour la réhabilitation de l'hôtel de ville et d'agglomération.
Procédure : procédure adaptée ouverte.
Type de contrat : marché de prestations intellectuelles.
Marché à tranches :
Tranche ferme : élaboration du préprogramme (phases 1, 2 et 3).
Tranche optionnelle : programmation et AMO pour le choix d'un maître d'œuvre jusqu'en phase APS (phases 4, 5 et 6).
Durée prévisionnelle du marché : 42 mois à compter de la date de notification du contrat.
Date et heure limites de remise des plis : 22/08/2023 à 16 h.
Le dossier de consultation est téléchargeable à l'adresse https://marches.megalis.bretagne.bzh, référence 0823061.
Date d'envoi du présent avis : 04/07/2023.

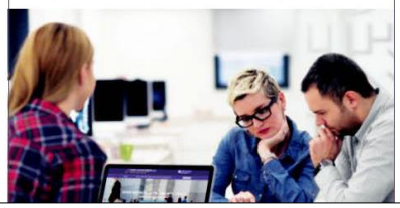
Presqu'île de Crozon Aulne Maritime
Communauté de communes

AVIS

Prescription de la révision allégée n° 1 du PLUiH

Par la délibération n° 068/2023 du 26/06/2023, le conseil communautaire de la CCPCAM a prescrit la révision allégée n°1 de son plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH) afin de faire uniquement évoluer, sur la commune d'Argol, une zone naturelle (N) et une zone naturelle à vocation d'équipements d'intérêt collectif (NUS) vers une zone à urbaniser à court terme à vocation de services et d'équipements d'intérêt collectif (1AUS).
Ces évolutions ont pour ambition de permettre l'implantation de la future station d'Argol en continuité de l'agglomération du bourg.
Les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation figurent dans la présente délibération. Cette délibération est affichée au siège de la CCPCAM pendant 1 mois et est consultable sur le site internet de la CCPCAM.

VOUS CRÉEZ VOTRE ENTREPRISE ?
Saisissez votre annonce légale sur :
regions-annonceslegales.com

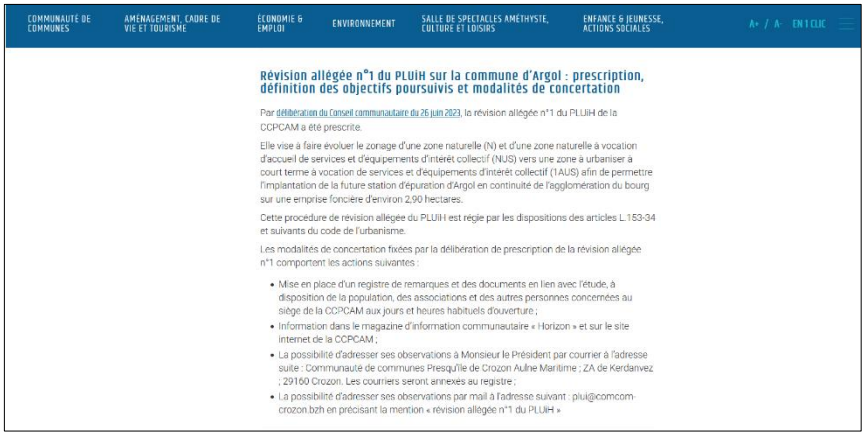


B. Affichage de la délibération de prescription au siège de la CCPCAM

La délibération portant prescription de la révision allégée n°1 du PLUiH a été affiché au siège de la CCPCAM, ZA de Kerdanvez, le 27 juin 2023 et ce durant 1 mois.

C. Informations sur le site internet de la CCPCAM

La délibération portant prescription de la révision allégée n°1 du PLUiH de la CCPCAM a été mis en ligne le 27 juin 2023.Une rubrique dédiée à cette révision allégée n°1 a été créée à la rubrique « Aménagement, cadre de vie et tourisme », onglet « Urbanisme » et du dossier « Procédures d'évolution du PLUiH ».



Extrait du site internet de la CCPCAM – page relative aux procédures d'évolution du PLUiH

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-161_2026-DE

D. Mise à disposition d'un registre de concertation

Une registre de concertation a été mis à disposition du public à partir du 27 juin 2023 au siège de la CCPCAM (hall d'accueil) de manière à ce que la population et les associations puissent y consigner leurs remarques et observations.
La délibération de prescription de la révision allégée n°1 du PLUiH était annexée au registre.

E. Informations relatives à la prescription de la révision allégée n°1 du PLUiH dans les pages locales de la presse quotidienne régionale

Argol | ouest-france.fr du 29 juin 2023 | Quotidien Ouest-France du 1 juillet 2023 | 189 mots

La future station d'épuration soumis à la consultation

L'implantation de la future station d'épuration, telle qu'elle a été imaginée par l'étude portée par la commune et la société Eau du Ponant, demande une révision dite « allégée » du plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUI-h), en cours depuis 2020 à l'échelle de la communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime.

Le scénario retenu consiste à créer une station de type « boues activées », complétée par une zone de rejet végétalisée, en continuité de l'agglomération du bourg, sur une emprise foncière d'environ 2,9 ha. Ce site comprend déjà une partie artificialisée, au travers des lagunes.

La révision allégée du PLUI-h vise à faire évoluer le zonage de deux parcelles naturelles proches vers une zone à urbaniser à court terme, à vocation de services et d'équipements d'intérêt collectif.

La procédure va passer par une concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Un registre de remarques et les documents du dossier vont être prochainement mis à disposition au siège de la commune de communes, à Crozon, et sur le site internet www.comcom-crozon.com. Aucune date n'est avancée à ce jour.

Extrait du Télégramme du 05 juillet 2023

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-161_2026-DE

III. LA CONCERTATION PREALABLE DU 23 JUILLET AU 07 SEPTEMBRE 2026

Une large information au public a été faite dans le cadre de cette concertation préalable relative à la procédure de révision allégée n°1 du PLUiH. **Elle s'est tenue du 23 juillet au 07 septembre 2026.**
Un article est paru dans le journal local « Le Télégramme » le 23 juillet 2026 afin d'informer la population de cette concertation et de la mise à disposition d'un dossier de synthèse de la démarche et du projet.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-161_2026-DE

Le Télégramme

Accueil › Finistère › Argol

Les habitants d'Argol sont conviés à donner leur avis sur le projet de la nouvelle station d'épuration

Article réservé aux abonné(e)s - Lire pour 1 €

Le 23 juillet 2026 à 10h52

Ajouter Le Télégramme à vos sources préférées

Pour financer sa future station d'épuration, le bourg d'Argol doit adapter son plan d'urbanisme. La Communauté de communes invite les habitants à se prononcer sur ce projet d'intérêt général jusqu'au 7 septembre.



Le site retenu pour le projet de construction de la nouvelle station d'épuration à Argol.

La Communauté de communes a lancé, depuis mi-2023, une révision allégée du PLUiH (Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'habitat) afin de permettre uniquement la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées pour le bourg d'Argol. Une concertation des habitants est lancée, ces derniers sont invités à donner leur avis sur le projet jusqu'au 7 septembre 2026.

Pourquoi ce projet ?

L'actuelle station, en service depuis 1999, a été conçue pour traiter les eaux usées de 350 habitants. Les études menées recommandent la construction d'une nouvelle station de type « boues activées », un procédé efficace pour éliminer les matières organiques après le traitement primaire. Elle pourra traiter les eaux de près de 940 habitants, remplaçant ainsi les lagunes existantes.

Où sera-t-elle implantée ?

Le nouvel équipement sera installé en bordure de la rue des Châtaigniers, à environ 90 mètres des habitations les plus proches. Cet emplacement, choisi définitivement en avril 2026, a été retenu pour limiter les nuisances pour les riverains, tout en préservant les espaces naturels sensibles du secteur, comme les zones humides et les haies bocagères qui bordent la vallée de l'Aber.

Pourquoi faire évoluer le PLUiH ?



Cet ouvrage nécessite de reclasser le terrain de 1,30 hectare retenu en zone dédiée aux équipements collectifs. Ce projet est jugé d'intérêt général car il réduira la pollution du ruisseau de l'Aber et permettra le développement du bourg.

Comment donner son avis ?

Du jeudi 23 juillet au lundi 7 septembre 2026, un dossier de concertation et un registre sont disponibles à l'accueil de la CCPCAM et de la mairie d'Argol, ainsi que sur le site internet de la CCPCAM et celui de la commune.

Pratique

Les habitants peuvent aussi transmettre leurs remarques par courrier à l'attention du Président de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime - ZA de Kerdanvez, 29160 Crozon ou par mail à

Dans la même rubrique

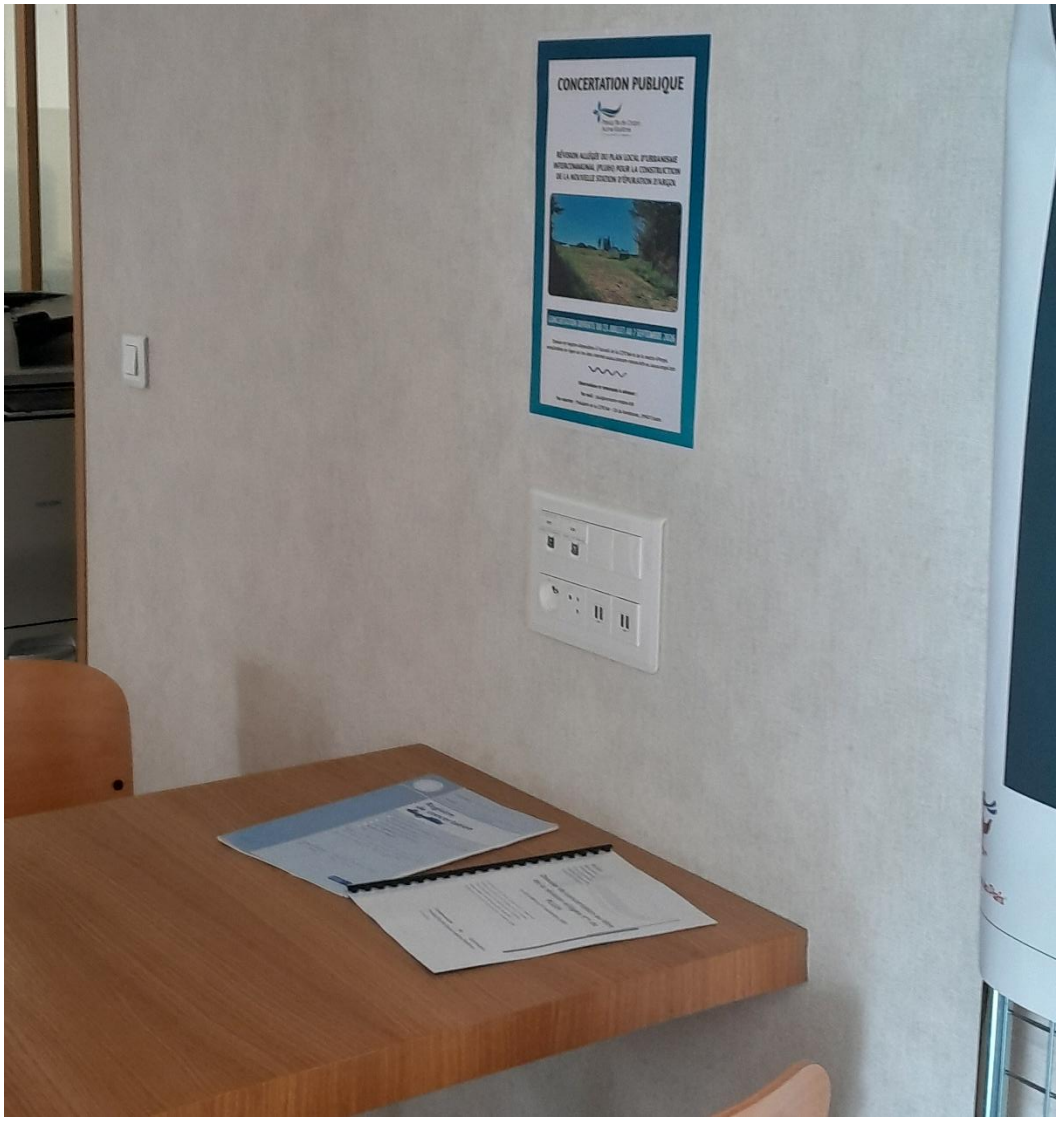
- Éclipse solaire : le ciel s'est obscurci sous les yeux des passionnés du pays de Châteaulin [Diaporama]
- Une idée de balade à vélo en presqu'île de Crozon : le « Circuit du Fret »
- Le collectif Skoazell organise son fest-noz solidaire le jeudi 20 août à Argol

© SAS Le Télégramme – Reproduction interdite sans autorisation

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-161_2026-DE

A. Les modalités de participation du public

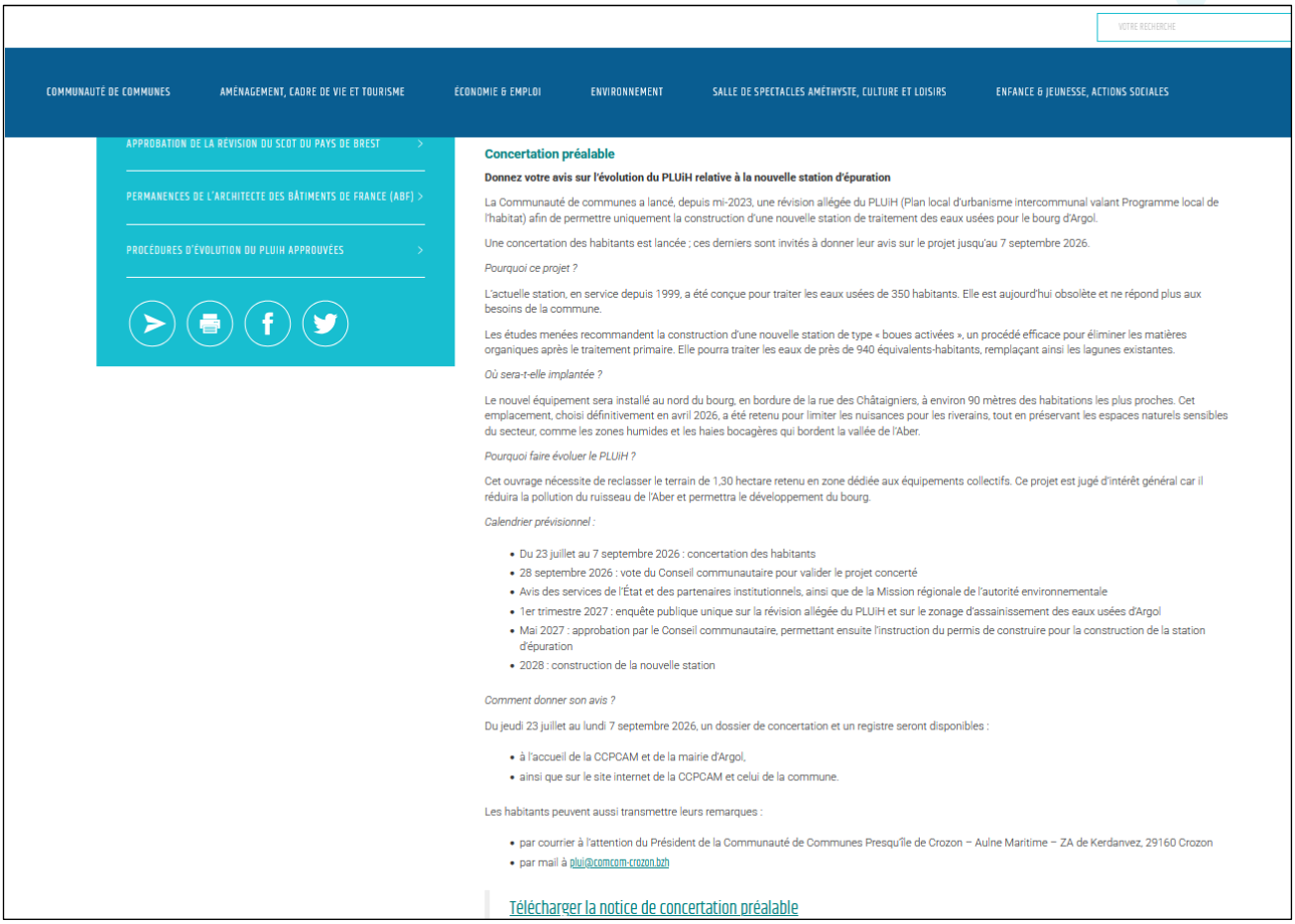
Le dossier de concertation préalable et son registre ont été mis à disposition du publique du 23 juillet au 07 septembre 2026 au siège de la CCPCAM (hall d'accueil) et en mairie d'Argol (hall d'accueil).
1 seule contribution (anonyme) a été formulée au registre de concertation préalable, au siège de la CCPCAM.
Elle est favorable au projet de station de traitement des eaux usées d'Argol mais attitre l'attention de la collectivité sur la nécessité de limiter les nuisances vis-à-vis des riverains.



Le registre de concertation préalable et la notice synthétique dans le hall d'accueil de la CCPCAM à Crozon

Le dossier de présentation a également été publié sur le site internet de la CCPCAM et sur le site internet de la mairie d'Argol du 23 juillet au 07 septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-161_2026-DE



VOTRE RECHERCHE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES | AMÉNAGEMENT, CADRE DE VIE ET TOURISME | ÉCONOMIE & EMPLOI | ENVIRONNEMENT | SALLE DE SPECTACLES AMÉTHYSTE, CULTURE ET LOISIRS | ENFANCE & JEUNESSE, ACTIONS SOCIALES

APPROBATION DE LA RÉVISION DU SCOT DU PAYS DE BREST >

PERMANENCES DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE (ABF) >

PROCÉDURES D'ÉVOLUTION DU PLUIH APPROUVÉES >

Concertation préalable

Donnez votre avis sur l'évolution du PLUiH relative à la nouvelle station d'épuration

La Communauté de communes a lancé, depuis mi-2023, une révision allégée du PLUiH (Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'habitat) afin de permettre uniquement la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées pour le bourg d'Argol.

Une concertation des habitants est lancée ; ces derniers sont invités à donner leur avis sur le projet jusqu'au 7 septembre 2026.

Pourquoi ce projet ?

L'actuelle station, en service depuis 1999, a été conçue pour traiter les eaux usées de 350 habitants. Elle est aujourd'hui obsolète et ne répond plus aux besoins de la commune.

Les études menées recommandent la construction d'une nouvelle station de type « boues activées », un procédé efficace pour éliminer les matières organiques après le traitement primaire. Elle pourra traiter les eaux de près de 940 équivalents-habitants, remplaçant ainsi les lagunes existantes.

Où sera-t-elle implantée ?

Le nouvel équipement sera installé au nord du bourg, en bordure de la rue des Châtaigniers, à environ 90 mètres des habitations les plus proches. Cet emplacement, choisi définitivement en avril 2026, a été retenu pour limiter les nuisances pour les riverains, tout en préservant les espaces naturels sensibles du secteur, comme les zones humides et les haies bocagères qui bordent la vallée de l'Aber.

Pourquoi faire évoluer le PLUiH ?

Cet ouvrage nécessite de reclasser le terrain de 1,30 hectare retenu en zone dédiée aux équipements collectifs. Ce projet est jugé d'intérêt général car il réduira la pollution du ruisseau de l'Aber et permettra le développement du bourg.

Calendrier prévisionnel :

- Du 23 juillet au 7 septembre 2026 : concertation des habitants
- 28 septembre 2026 : vote du Conseil communautaire pour valider le projet concerté
- Avis des services de l'État et des partenaires institutionnels, ainsi que de la Mission régionale de l'autorité environnementale
- 1er trimestre 2027 : enquête publique unique sur la révision allégée du PLUiH et sur le zonage d'assainissement des eaux usées d'Argol
- Mai 2027 : approbation par le Conseil communautaire, permettant ensuite l'instruction du permis de construire pour la construction de la station d'épuration
- 2028 : construction de la nouvelle station

Comment donner son avis ?

Du jeudi 23 juillet au lundi 7 septembre 2026, un dossier de concertation et un registre seront disponibles :

- à l'accueil de la CCPCAM et de la mairie d'Argol,
- ainsi que sur le site internet de la CCPCAM et celui de la commune.

Les habitants peuvent aussi transmettre leurs remarques :

- par courrier à l'attention du Président de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime – ZA de Kerdanvez, 29160 Crozon
- par mail à plui@comcom-crozon.bzh

Télécharger la notice de concertation préalable

B. Les informations relatives au projet sur les réseaux sociaux

Les informations relatives à la concertation préalable de la révision allégée n°1 du PLUiH ont été publiées sur les réseaux sociaux de la CCPCAM.

Elles n'ont donné lieu à aucun commentaire de la part du public.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-161_2026-DE

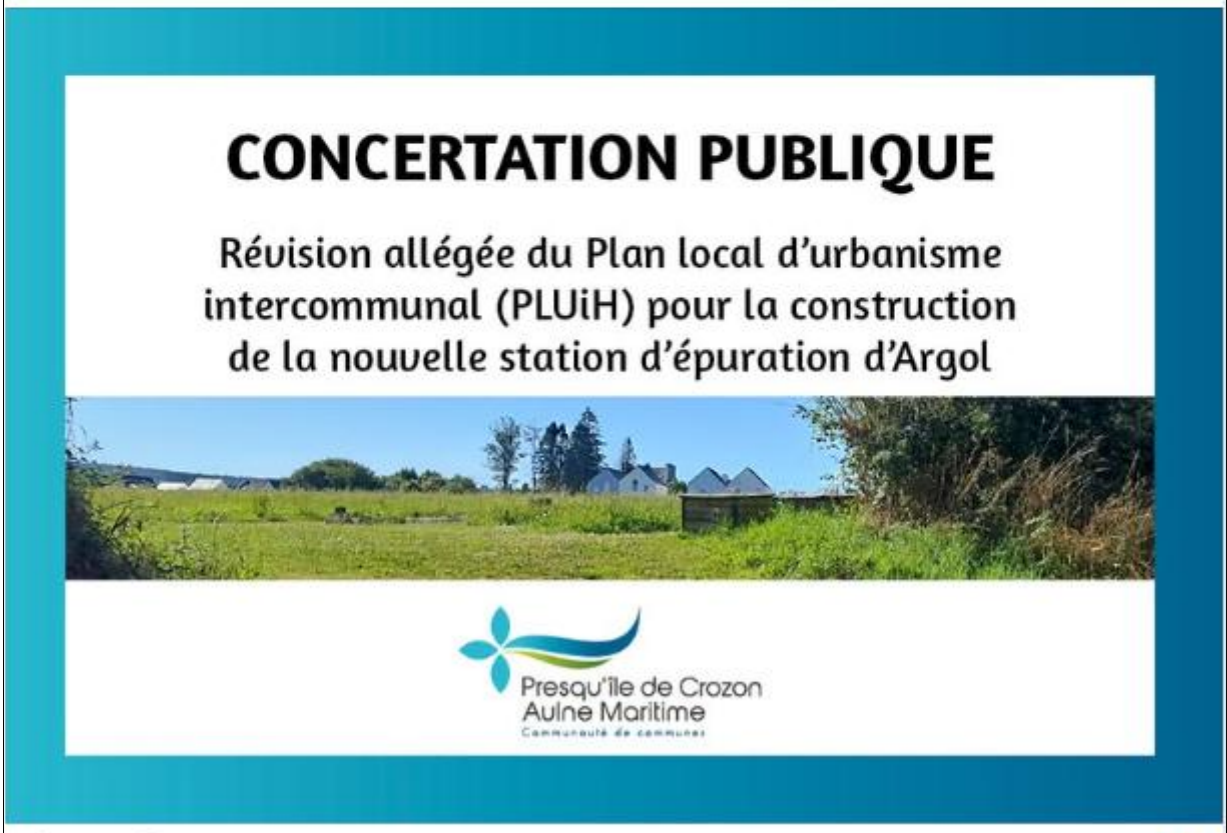
Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime
Publié par Manon Roudaut · 22 juillet ·

Argol : donnez votre avis l'évolution du PLUiH pour la construction de la future station d'épuration !

L'actuelle station d'Argol de type lagunes, en service depuis 1999, arrive à saturation. La Communauté de communes prépare la construction d'un nouvel équipement adapté, de type "boues activées", au nord du bourg en bordure de la rue des Châtaigniers.

🎯 Objectifs : réduire la pollution du ruisseau de l'Aber et permettre le développement du bourg.
🚧 Construction prévue en 2028.
Ce projet nécessite de faire évoluer le PLUiH au travers d'une révision allégée du PLUiH ; une concertation est lancée auprès des habitants et associations locales.
📅 Concertation ouverte du 23 juillet au 7 septembre 2026

Comment participer ?
✍️ Dossier et registre disponibles à l'accueil de la CCPCAM et de la Mairie d'Argol, ou en ligne sur les sites internet www.comcom-crozon.bzh ou www.argol.bzh
📧 Par mail : plui@comcom-crozon.bzh
✉️ Par courrier : Président de la CCPCAM – ZA de Kerdanvez, 29160 Crozon **Voir moins**



2 7

Page Facebook de la CCPCAM dédiée à la concertation préalable relative à la révision allégée n°1 du PLUiH

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-161_2026-DE



Page Facebook de la commune d'Argol dédiée à la concertation préalable relative à la révision allégée n°1 du PLUiH

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-161_2026-DE

